



# Programme LEADER Vallée de la Dordogne Corrézienne

Comité Unique de  
Concertation  
Lundi 03 Avril 2023  
À Argentat-sur-Dordogne



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales





# Ordre du jour

- I. Approbation du compte-rendu du CUC du 18 Novembre 2022
- II. Approbation du Rapport d'Activité et de Mise en Œuvre 2022
- III. Désengagements (ré-injection de reliquats) et désélection
- IV. Programmation de projets (attribution des aides)
- V. Modification du dossier PAH 2022/2023
- VI. Présentation de la maquette financière et transferts
- VII. Conventonnement programmation 2023-2027
- VIII. Questions diverses



# I. Approbation du compte-rendu du CUC du 18 Novembre 2022

Demande de modification de M. Lassalle :

*Echanges en séance pour le dossier « Souterrain d'Orgnac »*

*C. LASSALLE précise que l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine est partenaire de la commune pour mener à bien ce projet **participe bénévolement aux fouilles conduites par le Service régional de l'archéologie**. Le phasage du projet est indépendant de la volonté de la commune avec la nécessité de mener une seconde campagne de fouilles archéologiques au vu des résultats de la première et celle de sécuriser le souterrain avec un second volet de consolidation. Les modalités d'intervention et les calendriers des différents financeurs ont également amené la commune à repenser le phasage du projet. La troisième phase, qui correspondra aux travaux de valorisation, est ~~d'ores-et-déjà~~ lancée **sur la partie études, avec l'architecte**. L'association a commandité la réalisation d'un film pour une visualisation en 3D des galeries qui sera restituée en surface sous l'auvent.*



## II. Approbation du Rapport d'activité et de Mise en Œuvre 2022



# III. Désengagements (ré-injection de reliquats) et désélection

F.A	Porteur	Projet	Attribuée	Payée	Reliquat	
2. Tourisme	CC Xaintrie Val'Dordogne	Installation d'un ponton flottant	33 566 €	32 022 €	<b>1 544 €</b>	4,6 %
3. Sports nature	Fédération de la Corrèze pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Développement du loisir de pêche	23 217 €	18 864 €	<b>4 353 €</b>	18,8 %
3. Sports nature	CC Xaintrie Val'Dordogne	Création d'une base VTT de randonnée	5 348 €	5 179 €	<b>170 €</b>	3,2 %
4. Patrimoine	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Candidature au label 'Pays d'Art et d'Histoire'	6 077 €	5 189 €	<b>889 €</b>	14,6 %
5. Evènements	Association Argenta Dordogne Canoë Kayak	Dordogne intégrale 2017	7 468 €	5 507 €	<b>1 961 €</b>	26,3 %
5. Evènements	Association SEVAD	X-Trail 2017	20 000 €	18 757 €	<b>1 234 €</b>	6,2 %
5. Evènements	Argentat sur Dordogne	Animation 2020-2021	50 000 €	47 864 €	<b>2 136 €</b>	4,3 %
9. Coopération	Association La Dordogne de Village en Barrage	Développement du sentier de randonnée	14 015 €	10 827 €	<b>3 188 €</b>	22,8 %

**TOTAL : 15 474 €**



➤ **Pour information**



### III. Désengagements (ré-injection de reliquats) et désélection

F.A	Porteur	Projet	LEADER opportunité	Commentaire
5. Evènements	Association les Champitreries	Les Champitreries : Festival de spectacles vivants 2022	<b>4 300 €</b>	Dépenses présentées insuffisantes pour arriver au plancher LEADER



## IV. Programmation de projets (attribution des aides)

### La vie d'un dossier LEADER :

- Demande d'aide initiale
- Sélection du projet



### Si projet sélectionné :

- Dépôt du dossier de demande d'aide
- Instruction du dossier
- Attribution de l'aide LEADER** ←
- Convention d'attribution de l'aide



### Dès que le projet est terminé :

- Dépôt du dossier de demande de paiement
- Instruction du dossier
- Versement de l'aide



## IV. Programmation de projets (attribution des aides)

	Porteur de projet	Projet	Fiche-Action
1	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	Démarche Patrimoniale PAH 2022	4 – Patrimoine
2	Association Noailhac Mémoire Patrimoine	Route des Signes Lapidaires	4 – Patrimoine
3	Association Meyssac Culture et Loisirs	Les Automnales de Meyssac 2022	5 – Evènements
4	Association Collonges Animations Spectacles	Agrandissement et réfection de la scène des Théâtrales	5 – Evènements
5	Commune de Saint-Privat	Construction d'une halle de marché	6 – Circuits courts
6	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	PAT 2022	6 – Circuits courts
7	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	Frais de fonctionnement du GAL 2022	10 – Animation

# IV. Programmation de projets

## 1. PETR VDC - Démarche patrimoniale « PAH » 2022 - F.A 4 Patrimoine

**Objectif :** Poursuivre la démarche patrimoniale dans le but de préparer une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »

### Actions menées de mars à septembre 2022

- Conception d'un livret de découverte jeunesse ;
- Lancement de l'expérimentation « classe patrimoines » ;
- Sortie forestière ;
- Recensement du patrimoine immatériel ;



Dépenses HT		Recettes		
Stage et frais indirects	4 019 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>5 366 €</b>	<b>80 %</b>
Livret découverte	2 689 €	Autofinancement	1 342 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 708 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 708 €</b>	

*Avis d'opportunité favorable du CUC du 30/09/2022 avec une note de sélection de 22/30*

- Soumis au vote : validation de la note de sélection de 22/30 et attribution d'une aide FEADER-LEADER de 5 366, 05 €

# IV. Programmation de projets

## 2. Association Noailhac Mémoire et Patrimoine - Route des signes lapidaires - F.A 4 Patrimoine

**Objectif du projet** : créer un circuit de découverte des marques ou signes lapidaires gravés au moyen-âge sur les pierres de façades de certaines églises

**Un projet en commun sur 9 communes du Midi Corrézien**

- **Proposer une démarche innovante de découverte du patrimoine** à travers l'utilisation du smartphone ;
- **Faire découvrir les signes lapidaires**, mais aussi en dire plus sur les édifices et monuments historiques qui portent ces signes gravés ;
- **Mettre à disposition des données ou explications** pour un public plus exigeant en termes d'histoire du bâti ou de patrimoine,
- **Donner l'envie d'un cheminement à travers le territoire** pour le découvrir.



# IV. Programmation de projets

## 2. Association Noailhac Mémoire et Patrimoine - Route des signes lapidaire - F.A 4 Patrimoine

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes		
Réalisation d'un site internet	4 800 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>8 000 €</b>	<b>57 %</b>
Panneaux et Mobilier d'interprétation	7 253 €	CC Midi Corrézien	2 000 €	14 %
Dépliants	1 896 €	Autofinancement privé	4 114 €	29 %
Documentation spécifique	165 €			
<b>TOTAL</b>	<b>14 114 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 114 €</b>	

- Soumis au vote : validation de la note de sélection de 22/30 et attribution d'une aide FEADER-LEADER de 8 000, 00 €

# IV. Programmation de projets

## 3. Association Meyssac Culture et Loisirs - Les Automnales de Meyssac 2022 - F.A 5 Evènements

3<sup>ème</sup> édition du festival Les Automnales de Meyssac

du 14 au 16 octobre 2022 : les cultures africaines et inuites présentées en miroir à travers expositions, conférences et spectacles

- ❑ Une exposition sur 3 jours avec des œuvres liées aux cultures africaines et inuites ;
- ❑ Un après-midi poétique le vendredi, deux exposés-conférences le samedi et deux spectacles le dimanche ;
- ❑ Des ateliers proposés et destinés aux résidents de l'EHPAD de Meyssac, aux élèves de l'école primaire et aux jeunes de l'IME (ateliers de jeux de ficelle africain et inuit, ateliers d'initiation à l'écriture inuit, lectures de contes).

*Avis d'opportunité favorable du CUC du 30/09/2022 avec une note de sélection de 20/30*



EXPOSITIONS  
CONFÉRENCES / SPECTACLES  
du VEND. **14** au DIM. **16**  
OCTOBRE 2022

LES ARTS LOINTAINS EN MIROIR



# IV. Programmation de projets

## 3. Association Meyssac Culture et Loisirs - Les Automnales de Meyssac 2022 - F.A 5 Evènements

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes		
Prestations artistiques	1 800 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>4 123 €</b>	<b>50 %</b>
Frais des artistes (déplacement, restauration, hébergement)	2 292 €	Conseil départemental	1 500 €	18 %
Frais d'organisation	1 680 €	Commune de Meyssac	1 000 €	12 %
Frais de communication	1 463 €			
Coordination administrative	150 €	Autofinancement privé	1 656 €	20 %
Achat / Location matériel	885 €			
<b>TOTAL</b>	<b>8 279 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 279 €</b>	

- Soumis au vote : validation de la note de sélection de 20/30 et attribution d'une aide FEADER-LEADER de 4 123,03 €

# IV. Programmation de projets

## 4. Association Collonges Animations Spectacles - Agrandissement et réfection de la scène des Théâtrales - F.A 5 Evènements

- Un **évènement culturel emblématique** du territoire Midi Corrézien et de qualité
- Une programmation annuelle de **6 dates par été** (les mardis) dans un théâtre de verdure
- Des pièces de théâtre contemporaines par des **troupes professionnelles** pour la plupart moliérisées
- Jauge pouvant atteindre **880 spectateurs par soirée**

Cette année, l'association Collonges Animations Spectacles est **contrainte de rénover et d'agrandir la scène**. Du fait de la spécificité du site et de l'expertise technique nécessaire, l'association fera appel à un **charpentier compagnon du devoir**.



# IV. Programmation de projets

## 4. Association Collonges Animations Spectacles - Agrandissement et réfection de la scène des Théâtrales - F.A 5 Evènements

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
Rénovation de la scène	9 888 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>4 410 €</b>	<b>45 %</b>
		Commune de Collonges-la-Rouge	3 500 €	35 %
		Autofinancement privé	1 978 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 888 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 888 €</b>	

- Soumis au vote : validation de la note de sélection de 14/30 et attribution d'une aide FEADER-LEADER de 4 410,53 €

# IV. Programmation de projets

## 5. Commune de Saint-Privat - Construction d'une halle de marché - F.A 6 Circuits courts

Saint-Privat est une des 6 communes de la Vallée de la Dordogne Corrézienne a bénéficié d'un marché hebdomadaire. Tous les vendredis matins, le « petit marché » prend place au Champ de Foire pour proposer aux habitants du bassin de vie des produits locaux. Le nombre de producteurs locaux a été multiplié par 3 depuis l'origine du marché atteignant aujourd'hui une vingtaine d'exposants selon les saisons.



### Objectif :

Construction d'une halle marchande afin de proposer un espace couvert pour une meilleure installation et un meilleur accueil, notamment en hiver, des producteurs et de la clientèle.



# IV. Programmation de projets

## 5. Commune de Saint-Privat - Construction d'une halle de marché - F.A 6 Circuits courts

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
Maçonnerie	11 700 €	FEADER-LEADER	79 377 €	80 %
Charpente, couverture	81 938 €			
Électricité	4 315 €	Autofinancement	19 844 €	20 %
Plomberie	1 268 €			
<b>TOTAL</b>	<b>99 2201 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 221 €</b>	

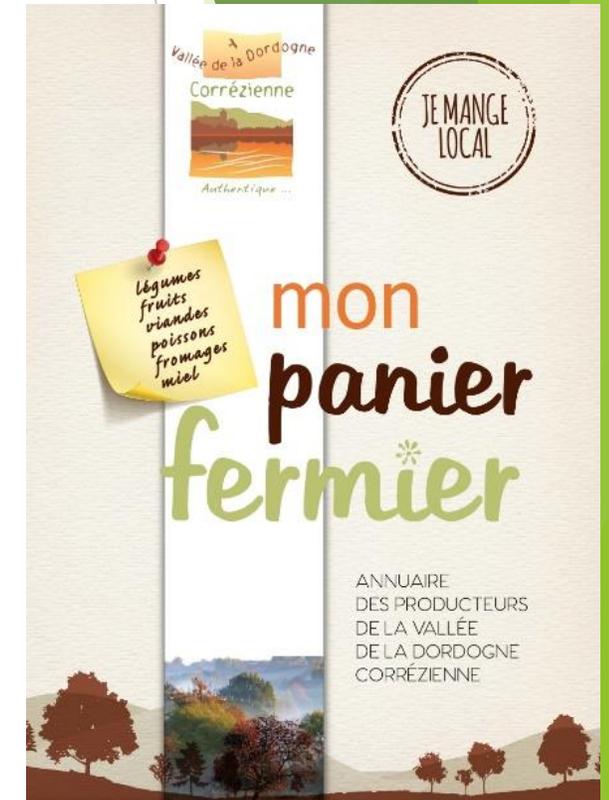
➤ Soumis au vote : validation de la note de sélection de 20/30 et attribution 79 376,67 €

# IV. Programmation de projets

## 6. PETR VDC - Emergence du Projet Alimentaire Territoriale en Vallée de la Dordogne Corrézienne 2022 - F.A 6 Circuits courts

Prolonger le soutien financier accordé à la démarche d'émergence du Projet Alimentaire Territorial et plus particulièrement à son animation et à la mise en œuvre de son plan d'action :

- **Animation/ingénierie à temps plein à partir du 1er janvier 2022 :**  
Missions principales : compléter le diagnostic alimentaire territorial, mettre en œuvre un plan d'action suivant la stratégie retenue, animer la démarche et accompagner des porteurs de projets.
- **Organisation d'un événementiel sur l'alimentation locale** et la création de supports de communication.



*Avis d'opportunité favorable du CUC du  
25/03/2022 avec une note de sélection de 26/30*

# IV. Programmation de projets

## 6. PETR VDC - Emergence du Projet Alimentaire Territoriale en Vallée de la Dordogne Corrézienne 2022 - F.A 6 Circuits courts

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	32 543 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>9 688 €</b>	<b>29 %</b>
		Conseil Régional	13 017 €	38 %
Communication et divers	1 481 €	Etat (DRAAF)	4 514 €	13 %
		Autofinancement public	6 805 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>34 024 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 024 €</b>	

- Soumis au vote : validation de la note de sélection de 26/30 et attribution d'une aide FEADER-LEADER de 9 688,12 €

# IV. Programmation de projets

## 7. PETR VDC - Frais de fonctionnement du GAL 2022

Bilan 2022 :

- 4 CUC
- 4 Groupes de travail
- 27 dossiers traités pour passage en opportunité
- 14 dossiers traités pour passage en attribution



Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	52 136 €	<b>FEADER-LEADER</b>	<b>48 706 €</b>	<b>80 %</b>
Coûts indirects	8 492 €			
Communication	120 €	Autofinancement public	12 177 €	20 %
Frais de mission	135 €			
<b>TOTAL</b>	<b>60 883 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 883 €</b>	

➤ Soumis au vote : attribution d'une aide FEADER-LEADER de 48 706, 59 €

# IV. Programmation de projets

	Porteur de projet	Projet	Fiche-Action	LEADER
1	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	Démarche Patrimoniale PAH 2022	4 – Patrimoine	5 366, 04 €
2	Association Noailhac Mémoire Patrimoine	Route des Signes Lapidaires	4 – Patrimoine	8 000, 00 €
3	Association Meyssac Culture et Loisirs	Les Automnales de Meyssac 2022	5 – Evènements	4 123, 03 €
4	Association Collonges Animations Spectacles	Agrandissement et réfection de la scène des Théâtrales	5 – Evènements	4 410, 52 €
5	Commune de Saint-Privat	Construction d'une halle de marché	6 – Circuits courts	79 376, 67 €
6	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	PAT 2022	6 – Circuits courts	9 688, 12 €
7	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	Frais de fonctionnement du GAL 2022	10 – Animation	48 706, 59 €

➤ **Soumis au vote : attribution des aides FEADER-LEADER pour un total de 159 670, 97 €**





# V. Modification dossier déjà sélectionné

## PETR VDC - Démarche Patrimoniale Pays d'Art et d'Histoire 2022/2023 - F.A 4 Patrimoine

Poursuite de la démarche patrimoniale avec le recrutement d'une chargée de mission en alternance, pour :

- Compléter le diagnostic patrimonial
- Assurer la distribution du livret découverte ;
- Concevoir le planning de la semaine découverte ;
- Mettre en œuvre des actions de valorisation/médiation en direction du grand public ;
- Étudier la candidature potentielle au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

*Projet sélectionné le 18 novembre 2022 avec une note de 21/30*

Dépenses		Recettes		
Frais salariaux et couts indirects	23 000 €	LEADER	24 000 €	80 %
Frais de mission	1 000 €			
Matériels	2 000 €	Autofinancem ent	6 000 €	20 €
Communication	4 000 €			
<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales



# V. Modification dossier déjà sélectionné

## PETR VDC - Démarche Patrimoniale Pays d'Art et d'Histoire 2022/2023 - F.A 4 Patrimoine

Nouveau plan de financement avec remplacement de la partie communication par le Jeu BORDIER

Dépenses		Recettes		
Frais salariaux et coûts indirects	<del>23 000 €</del> <b>21 903 €</b>	LEADER	38 685 €	80 %
Frais de mission	1 000 €			
Matériels	<del>2 000 €</del> <b>1 453 €</b>	Autofinancement	9 671 €	20 %
Communication <b>Jeu BORDIER</b>	<del>4 000 €</del> <b>24 000 €</b>			
<b>Total</b>	<b>48 356 €</b>	<b>Total</b>	<b>48 356 €</b>	



➤ Soumis au vote : validation de la note de sélection de 21/30 et attribution d'une aide FEADER-LEADER de 38 685 €



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



# VI. Présentation de la maquette financière et transferts

2 449 012 € d'aides prévisionnelles

- **104** projets sélectionnés (avis d'opportunité favorable)

Sélections :  
**100 %**

**8 659 €**  
de reliquats

1 680 112 € d'aides attribuées

- **85** dossiers instruits avec aide LEADER attribuée

Programmations :  
**68 %**

1 326 294 € d'aides versées

- **65** dossiers de demandes de paiement payés

Paiements :  
**54 %**

Hors animation LEADER  
Montants les plus récents



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales



## VI. Présentation de la maquette financière et transferts

Fiche-action	Maquette financière actuelle	Consommation actualisée	Reliquats	Nouvelle maquette
1. Numérique	102 688 €	102 688 €	<b>0 €</b>	<b>103 925 €</b>
2. Tourisme	601 697 €	671 734 €	<b>- 69 767 €</b>	<b>672 971 €</b>
3. Sports nature	253 227 €	260 452 €	<b>- 7 225 €</b>	<b>261 689 €</b>
4. Patrimoine	697 996 €	682 622 €	<b>15 374 €</b>	<b>683 859 €</b>
5. Evènements	307 906 €	307 209 €	<b>697 €</b>	<b>308 446 €</b>
6. Circuits courts	297 082 €	266 709 €	<b>28 535 €</b>	<b>269 784 €</b>
8. Mise en réseau	169 531 €	144 932 €	<b>24 599 €</b>	<b>146 169 €</b>
9. Coopération	27 273 €	10 827 €	<b>16 446 €</b>	<b>10 827 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 457 671 €</b>	<b>2 447 174 €</b>	<b>8 659 €</b>	<b>2 457 671 €</b>

**Soumis au vote : transferts pour équilibrer les F.A et distribution égale du reliquat global (8 659 €) sur les 7 premières F.A.**



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

- a. Fiches Action : plafonds, dépenses éligibles
- b. Grille de sélection : principes de sélection et conditions d'amissibilité
- c. Règlement intérieur



## VII. Conventionnement programmation 2023-2027

### a. Fiches actions : plafonds, dépenses éligibles, etc.

Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	<b>FEDER-OS5.2</b>	<b>LEADER</b>	0, 00 €
<b>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</b>			
<b>Types d'actions soutenues</b>			
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale		
<b>Conditions d'éligibilité</b>			
<b>Coûts éligibles</b>	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.		
<b>Inéligibilités</b>	<u>Bénéficiaires non éligibles :</u> - les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ; <b>- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;</b> <u>Dépenses non éligibles :</u> - les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature ; <b>- les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de + de 25 000 habitants ;</b>		



## VII. Conventionnement programmation 2023-2027

### a. Fiches actions : plafonds, dépenses éligibles

#### Inéligibilités

#### Bénéficiaires non éligibles :

- les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ;
- **les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;**

#### Dépenses non éligibles :

- les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature ;
- **Les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de + de 25 000 habitants**

#### Propositions :

- Le matériel d'occasion
- La mise aux normes
- Les hébergements touristiques
- L'achat de terrain nu
- Voirie et Réseau Divers (parkings, airs de campings cars, airs d'accueil)



## VII. Conventionnement programmation 2023-2027

### a. Fiches actions : plafonds, dépenses éligibles

Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par la GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Fonctionnement du dispositif	Au fil de l'eau, sélection par le Comité Unique de Concertation selon la grille de sélection.
Taux max. d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20 % d'autofinancement minimum pour tous les porteurs ?
Taux de cofinancement	<b>FEDER : jusqu'à 100 %.</b> – <b>LEADER : 80%</b> Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Type de soutien	Subvention
Planchers	Double plancher de <b>25 000 € / 8 000 €</b> de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de <b>15 000 € / 5 000 €</b> d'aide <b>FEDER / LEADER</b> prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montant planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds (facultatif)	
Recours à des options de couts simplifiés	Voir réglementation en cours pour les programmes FEDER et FEADER.
Eligibilité géographique	Le projet doit être localisé sur le territoire du GAL et conforme à la stratégie locale de développement sélectionnée



# VII. Conventonnement programmation 2023-2027

## a. Fiches actions : plafonds, dépenses éligibles

	Enveloppes	Planchers	Montant moyen (14/22)	Plafonds proposés	Nbr dossiers
<b>1</b> Favoriser l'émergence de nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi et vecteurs d'attractivité	200 000 €	15 000 €	40 000 €	50 000 €	5 4
<b>2</b> Encourager les dynamiques collectives, la promotion des ressources économiques et l'entrepreneuriat local	50 000 €	5 000 €	10 000 €	20 000 €	5 2,5
<b>3</b> Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation	200 000 €	5 000 €	44 000 €	50 000 €	4,5 4
<b>4</b> Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie	83 151 €	5 000 €	19 000 €	20 000 €	4,4
<b>5</b> Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leurs diversité	151 676 €	15 000 €	19 000 €	50 000 €	8 3
<b>6</b> Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature	151 676 €	15 000 €	31 000 €	50 000 €	5 3
<b>7</b> Soutenir les projets culturels innovants et la création d'équipements et d'espaces partagés	150 000 €	15 000 €	40 000 €	50 000 €	3,8 3
<b>8</b> Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur	50 000 €	5 000 €	13 000 € 9 500 €*	20 000 €	5,3 2,5
<b>9</b> Ingénierie territoriale	350 000 €	15 000 €		50 000 €	7
				<b>Total</b>	<b>48</b> <b>35</b>



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection : principes de sélection et conditions d'admissibilité

### Critères de sélection

2014-2022	2023-2027
Degré de réponse à la stratégie LEADER	
Cohérence avec les fiches actions	Caractère multisectoriel
Domaine d'activités	
Impact pour le territoire	Supprimé
Partenariat / Mise en réseau	Caractère partenarial
Caractère pilote/innovant du projet	Caractère innovant
Rayonnement de l'action	Rayonnement
Pérennisation de l'opération	Pérennisation
Valorisation des ressources du territoire	Valorisation du territoire
Impact économique	Impact économique
Impact environnemental	Impact environnemental

### Propositions :

- ❖ 8 critères au lieu de 11
- ❖ Une notation non binaire
- ❖ Réécriture pour simplification de certains critères
- ❖ Suppression du « Très favorable »



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

<b>Degré de réponse à la stratégie LEADER</b>	1 fiche action concernée	1
	2 fiches action ou plus	2
<b>Cohérence avec les fiches actions</b>	Opération répondant faiblement aux critères de la fiche action	0
	Opération répondant partiellement aux critères de la fiche action	2
	Opération répondant totalement aux critères de la fiche action	4
<b>Domaine d'activités</b>	Opération concernant un seul secteur d'activité identifié	0
	Opération concernant un secteur d'activité avec répercussion sur d'autres secteurs d'activité	2
	Opération concernant plusieurs secteurs d'activité	4



<b>Caractère multisectoriel</b>	
Le projet répond à un seul objectif opérationnel.	0
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels d'une fiche action.	2
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels de plusieurs fiches action.	4
Le projet répond à des objectifs opérationnels de différents objectifs prioritaires.	6



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

<b>Impact pour le territoire</b>	Opération sans impact significatif pour le territoire par rapport à l'existant	0
	Opération renforçant l'attractivité du territoire	2
	Opération répondant à un besoin identifié sur le territoire	4

**Supprimé**

<b>Partenariat Mise en réseau</b>	Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0
	Partenariat financier ou le partenariat préexistant inchangé.	1
	Implication de nouveaux acteurs dans le projet, association de public cible, des bénéficiaires potentiels à la définition du projet (enquêtes, réunions...), participation à des comités de pilotage	2
	Structuration du partenariat : convention, création d'actions complémentaires, mise à disposition de personnel, mutualisation de moyens	3



<b>Caractère partenarial</b>	
Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0
Le projet implique plusieurs acteurs (hors partenaire financier) : comité, réunion, consultation, etc.	2
Le projet est porté par au moins deux acteurs ou implique un partenariat fort (convention ou autre).	4



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

<b>Caractère pilote/innovant du projet</b>	Reproduction, reconduction d'une action	0
	Projet déjà existant mais existe un degré d'amélioration par rapport à l'existant	1
	Projet rare ou inédit à l'échelle du GAL bien qu'il soit présent sur d'autres territoires ou opération totalement nouvelle	2



<b>Caractère innovant</b>		
Le projet n'est pas nouveau (reproduction, reconduction, etc.).		0
Le projet apporte une nouveauté notable à l'existant.		2
Le projet est nouveau sur le territoire du GAL.		4

<b>Rayonnement de l'action</b>	Impact communal	1
	Impact intercommunal ou bassin de vie	2
	Impact Pays ou Impact supra local (départemental, régional...)	3



<b>Rayonnement</b>		
Le rayonnement du projet est uniquement communal.		0
Le rayonnement du projet est supra communal.		2
Le rayonnement du projet est supra intercommunal.		4



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

<b>Pérennisation de l'opération</b>	Pas d'évolution du projet envisagé au-delà de la réalisation du projet présenté	0
	Renouvellement de l'opération avec recherche d'évolutions : nouveaux partenariats, nouveaux périmètre, autonomie financière, définition des moyens de gestion de l'équipement...	1
	Développement d'opérations complémentaires au projet	2



<b>Pérennisation</b>		
Le projet est éphémère ou la pérennisation est peu probable.		0
Le porteur projette de continuer l'action de façon viable, pérennisation probable.		2
La pérennisation du projet est certaine.		3

<b>Valorisation des ressources du territoire</b>	Non	0
	Oui	3



<b>Valorisation du territoire</b>		
Le projet ne valorise pas de ressource propre au territoire		0
Le projet valorise une ressource propre au territoire		2
Le projet valorise une ressource propre au territoire qui est peu valorisé à ce jour		3



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

<b>Impact économique</b>	Aucun impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL	0
	Impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien d'un ou plusieurs emplois	1
	Création potentielle d'un emploi	2



<b>Impact économique</b>		
Le projet n'a pas d'impact sur l'emploi ou l'activité économique du territoire du GAL.		0
Le projet a un impact indirect sur l'économie locale, renforcement ou maintien de l'emploi.		2
Le projet permet la création potentielle d'un emploi.		3

<b>Impact environnemental</b>	Impact environnemental n'est pas pris en compte dans le projet	0
	L'impact environnemental est pris en compte dans le projet (insertion de clauses dans les marchés publics, utilisation prévue de matériaux respectueux de l'environnement, réduction des déchets...)	1



<b>Impact environnemental</b>		
Le projet ne prend pas en compte son impact environnemental.		0
Le projet prend partiellement en compte son impact environnemental.		2
Le projet prend en compte son impact environnemental.		3



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

Fiche action	1 - Favoriser l'émergence de nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi et vecteurs d'attractivité	FEDER
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p><b>Actions favorisant un développement économique durable</b> : création, réhabilitation, équipement accueillant des tiers-lieux et espaces de coworking, permettant notamment le développement du télétravail et les mutualisations ;</p> <p><b>Actions de développement des compétences</b> : création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics pour une montée en compétences des ressources humaines du territoire ;</p> <p><b>Accès à des logements temporaires/passerelles</b> : création, réhabilitation, équipement de logements temporaires/passerelles pour les apprentis, stagiaires, saisonniers, ... ;</p> <p><b>Actions en faveur de la mobilité pour l'accès à l'emploi</b> : solutions de mobilité facilitant les déplacements domicile-lieu de travail, outils et dispositifs permettant le covoiturage, l'autopartage, la mise en place de navettes, ....</p>	
<b>Éléments de l'ancien programme</b> (F.A 8 - Mise en réseau des acteurs économiques)	<p><input type="checkbox"/> Seuls les projets collectifs sont éligibles</p> <p><input type="checkbox"/> Preuve de concertation et/ou de partenariat avec professionnels ou représentants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus-value sur la dynamique économique locale : combinaison de divers secteurs d'activités, mutualisation des ressources... ;</li> <li>• Opération de mise en réseau des acteurs et cohérente à l'échelle du Pays ;</li> <li>• Caractère exemplaire du projet ou méthodes innovantes ;</li> <li>• Création de nouveaux produits, de richesses, structuration de nouvelles filières ;</li> <li>• Création de nouveaux emplois et de nouvelles activités.</li> </ul>	
<b>Proposition pour le nouveau programme</b>	<p><b>Conditions d'admissibilité</b> : Néant</p> <p><b>Critère obligatoire</b> : Caractère partenariale et/ou Rayonnement</p>	



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

Fiche action	2 - Encourager les dynamiques collectives, la promotion des ressources économiques et l'entrepreneuriat local	LEADER
Types d'actions soutenues	<p><b>Actions de promotion des ressources économiques et de l'entrepreneuriat local</b> : supports de promotion, de communication, de mise en réseau du tissu entrepreneurial local, démarches collectives, ... ;</p> <p><b>Actions en faveur de l'employabilité et de l'adéquation entre offre et demande</b> : outils d'amélioration de la diffusion et de la visibilité des offres d'emploi, actions de sensibilisation auprès des entreprises et des publics cibles ;</p> <p><b>Évènementiels pour renforcer et développer l'économie locale et l'employabilité</b> : salon, forum, rencontres professionnelles, semaine « portes ouvertes », job dating, ... ;</p> <p><b>Actions de connaissance</b> : études sur le tissu économique local, les métiers en tension, les possibilités d'innovation,...</p>	
<p><b>Éléments de l'ancien programme</b> (F.A 8 - Mise en réseau des acteurs économiques)</p>	<p><input type="checkbox"/> Seuls les projets collectifs sont éligibles</p> <p><input type="checkbox"/> Preuve de concertation et/ou de partenariat avec professionnels ou représentants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus-value sur la dynamique économique locale : combinaison de divers secteurs d'activités, mutualisation des ressources... ;</li> <li>• Opération de mise en réseau des acteurs et cohérente à l'échelle du Pays ;</li> <li>• Caractère exemplaire du projet ou méthodes innovantes ;</li> <li>• Création de nouveaux produits, de richesses, structuration de nouvelles filières ;</li> <li>• Création de nouveaux emplois et de nouvelles activités.</li> </ul>	
Proposition pour le nouveau programme	<p><b>Conditions d'admissibilité</b> : Néant</p> <p><b>Critère obligatoire</b> : Caractère partenariale</p>	



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

Fiche action	3 - Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation	LEADER
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p><b>Actions de valorisation des produits agricoles locaux et de structuration des circuits de proximité</b> : études, investissements et équipements pour des projets collectifs contribuant à la valorisation des produits agricoles locaux et qui permettent la création et la structuration de circuits de proximité (magasins de producteurs, points de vente collectifs, drive fermier, jardins partagés, jardins communaux, halles de marchés, plateforme logistique, ... ) ;</p> <p><b>Actions en faveur de l'approvisionnement local de la restauration collective et de lutte contre le gaspillage alimentaire</b> (actions d'information, de sensibilisation et de valorisation, équipements, ... ) ;</p> <p><b>Actions de connaissance de l'offre et de la demande</b> : diagnostic, étude de faisabilité, étude de débouchés, ... ;</p> <p><b>Actions de promotion, de communication et de sensibilisation</b> : programme d'animations, évènements, ... ;</p> <p><b>Actions innovantes facilitant l'installation/transmission/reprise des exploitations agricoles</b> (espaces tests agricoles,...)</p>	
<b>Éléments de l'ancien programme</b> (F.A 6 – Produits agricoles et circuits courts)	<p><input type="checkbox"/> Seuls les projets collectifs sont éligibles</p> <p><input type="checkbox"/> Preuve de concertation et/ou de partenariat avec professionnels ou représentants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'outil de distribution, de commercialisation collectif en cohérence avec le potentiel économique</li> </ul>	
<b>Proposition pour le nouveau programme</b>	<p><b>Conditions d'admissibilité</b> : Néant</p> <p><b>Critère obligatoire</b> : Caractère partenariale et/ou Rayonnement</p>	



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

Fiche action	4 - Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie	LEADER
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p><b>Actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la transition environnementale et écologique</b> : éducation et sensibilisation à l'environnement auprès du grand public (outils de médiation et d'interprétation, supports pédagogiques, ...), actions de sensibilisation à la transition énergétique et écologique, ...</p> <p><b>Préservation et valorisation des milieux naturels</b> : projets d'aménagement intégrant des espaces favorisant la biodiversité, restauration de zones humides et/ou de la biodiversité, valorisation du patrimoine naturel, chantiers exemplaires ou test, ...</p> <p><b>Contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité et/ou des paysages</b> : actions de portée à connaissance des milieux, de la faune et de la flore, études, diagnostics, recherche de labels, ...</p> <p><b>Information et sensibilisation auprès des propriétaires forestiers et du grand public</b> : actions d'information et de sensibilisation des petits propriétaires forestiers (avec une gouvernance à l'échelle du territoire), évènements, communication, ...</p>	
<b>Éléments de l'ancien programme</b> (F.A 4 – Patrimoine environnemental, historique et culturel)	<p><input type="checkbox"/> Partenariat avec l'OT</p> <p><input type="checkbox"/> Valorisation obligatoire si rénovation/sauvegarde/restauration/etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une ouverture minimale (week-end et vacances scolaires) des sites en moyenne saison (avril à juin et septembre à octobre) ;</li> <li>• Rayonnement intercommunal à minima ;</li> <li>• Proposer une offre complémentaire au territoire ;</li> <li>• Utiliser la charte graphique de la marque Vallée de la Dordogne dans les documents de communication ;</li> <li>• Rechercher l'adaptation des sites de visite aux différents publics : enfants, personnes en situation de handicap, touristes étrangers ;</li> <li>• Démontrer la capacité du porteur de projet à assurer le fonctionnement suite aux investissements réalisés ;</li> <li>• Les sentiers d'interprétation et de randonnée devront être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).</li> </ul>	
<b>Proposition pour le nouveau programme</b>	<p><b>Conditions d'admissibilité</b> : Néant</p> <p><b>Critère obligatoire</b> : Caractère partenariale et/ou Rayonnement</p>	



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

Fiche action	5 - Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leurs diversité	FEDER
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p><b>Restauration et valorisation du patrimoine emblématique du territoire</b> : études et investissements liés à la restauration du patrimoine bâti, historique et culturel, ...</p> <p><b>Aménagement de sites et d'espaces d'interprétation et de médiation</b> : sécurisation et mise en tourisme de sites patrimoniaux, signalétique et infrastructures d'accès aux sites, ...</p> <p><b>Actions d'interprétation, de médiation et de sensibilisation</b> : scénographie, interprétation, médiation auprès du grand public, ...</p> <p><b>Actions de promotion, communication et valorisation de sites patrimoniaux remarquables, actions d'appropriation des richesses locales à destination des habitants du territoire, ...</b></p>	
<b>Éléments de l'ancien programme</b> (F.A 4 – Patrimoine environnemental, historique et culturel)	<p><input type="checkbox"/> Partenariat avec l'OT</p> <p><input type="checkbox"/> Valorisation obligatoire si rénovation/sauvegarde/restauration/etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une ouverture minimale (week-end et vacances scolaires) des sites en moyenne saison (avril à juin et septembre à octobre) ;</li> <li>• Rayonnement intercommunal à minima ;</li> <li>• Proposer une offre complémentaire au territoire ;</li> <li>• Utiliser la charte graphique de la marque Vallée de la Dordogne dans les documents de communication ;</li> <li>• Rechercher l'adaptation des sites de visite aux différents publics : enfants, personnes en situation de handicap, touristes étrangers ;</li> <li>• Démontrer la capacité du porteur de projet à assurer le fonctionnement suite aux investissements réalisés ;</li> <li>• Les sentiers d'interprétation et de randonnée devront être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).</li> </ul>	
<b>Proposition pour le nouveau programme</b>	<p><b>Conditions d'admissibilité</b> : Néant</p> <p><b>Critère obligatoire</b> : Pérennité</p> <p><i>Remarque : 7 dossiers « églises » sur les 29 de la F.A Patrimoine</i></p>	



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

Fiche action	6 - Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature	FEDER
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p><b>Actions pour améliorer l'accueil touristique</b> : signalétique et infrastructures d'accès aux sites, aménagement extérieur et intérieur d'espaces d'accueil touristique durable ;</p> <p><b>Actions pour le renouvellement de l'offre touristique</b> : aménagements et équipements, nouvelle offre de visites et d'animations, nouvelle scénographie, nouvelle interprétation ;</p> <p><b>Actions de développement des loisirs et sports de pleine nature</b> : étude, aménagement et équipement de sites de pratiques, achat de matériels, aménagement de sentiers de randonnée, études, investissements, équipements en faveur de l'itinérance douce (pédestre, cycliste, équestre), évènements sportifs favorisant l'accès aux activités de pleine nature et accessibles à différents publics, ...</p>	
<b>Éléments de l'ancien programme</b> (F.A 2 -Tourisme)	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Partenariat avec l'OT</li> <li><input type="checkbox"/> Valorisation obligatoire si rénovation/sauvegarde/restauration/etc.             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une ouverture minimale (week-end et vacances scolaires) des sites en moyenne saison (avril à juin et septembre à octobre) ;</li> <li>• Rechercher une complémentarité dans l'offre touristique ;</li> <li>• Proposer une offre prenant en compte la diversité des publics : jeune public, personne en situation de handicap, clientèle étrangère... ;</li> <li>• Utiliser la charte graphique de la marque Vallée de la Dordogne dans les documents de communication</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Proposition pour le nouveau programme</b>	<p><b>Conditions d'admissibilité</b> : Ouverture minimale ?</p> <p><b>Critère obligatoire</b> : Rayonnement</p>	



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

Fiche action	7 - Soutenir les projets culturels innovants et la création d'équipements et d'espaces partagés		FEDER
Types d'actions soutenues	<p><b>Équipements pour le développement et le maintien de l'accès aux services à la population</b> : création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans le secteur culturel et artistique ;</p> <p><b>Émergence de nouveaux services</b> : création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides », espaces partagés et multifonctionnels contribuant à la vie associative locale et à l'accès à de nouvelles activités innovantes</p>		
Éléments de l'ancien programme (F.A5 - Evènements)	<p><input type="checkbox"/> Un seul dossier par an et par maître d'ouvrage sera étudié.</p> <p><input type="checkbox"/> Le soutien LEADER est limité à trois éditions. Les projets reconduits devront justifier d'une nouveauté</p> <p>Les opérations éligibles doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtir une dimension structurante au minimum à l'échelle intercommunale</li> <li>• Valoriser des ressources locales identitaires pour le Pays</li> <li>• Prendre en compte la diversité des publics</li> <li>• Être en priorité en basse et moyenne saison touristique ;</li> <li>• Utiliser la charte graphique de la marque Vallée de la Dordogne dans les documents de communication.</li> </ul> <p>La priorité est de soutenir les projets ayant un caractère innovant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de nouveaux partenariats : collaboration avec d'autres acteurs locaux</li> <li>• Élargissement à de nouvelles thématiques ou animations ;</li> <li>• Élargissement à de nouveaux publics ;</li> <li>• Mise en tourisme d'un site emblématique du Pays.</li> </ul>		
Proposition pour le nouveau programme	<p><b>Conditions d'admissibilité :</b></p> <p><b>Critère obligatoire :</b> Innovant</p>		



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

<b>Fiche action</b>	<b>8 - Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur</b>	<b>LEADER</b>
<b>Types d'actions soutenues</b>	<p><b>Organisation et coordination d'évènements culturels</b> : évènementiels, programmations culturelles, résidences d'artistes, ... favorisant l'accès à la culture en milieu rural et accessible à différents publics ;</p> <p><b>Mise en réseau des acteurs locaux</b> : démarches collectives de mutualisation et de coopération, programmes d'animations des espaces partagés et multifonctionnels, ....</p>	
<b>Éléments de l'ancien programme</b> (F.A5 - Evènements)	<p><input type="checkbox"/> Un seul dossier par an et par maître d'ouvrage sera étudié.</p> <p><input type="checkbox"/> Le soutien LEADER est limité à trois éditions. Les projets reconduits devront justifier d'une nouveauté</p> <p>Les opérations éligibles doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtir une dimension structurante au minimum à l'échelle intercommunale</li> <li>• Valoriser des ressources locales identitaires pour le Pays</li> <li>• Prendre en compte la diversité des publics</li> <li>• Être en priorité en basse et moyenne saison touristique ;</li> <li>• Utiliser la charte graphique de la marque Vallée de la Dordogne dans les documents de communication.</li> </ul> <p>La priorité est de soutenir les projets ayant un caractère innovant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de nouveaux partenariats : collaboration avec d'autres acteurs locaux</li> <li>• Élargissement à de nouvelles thématiques ou animations ;</li> <li>• Élargissement à de nouveaux publics ;</li> <li>• Mise en tourisme d'un site emblématique du Pays.</li> </ul>	
<b>Proposition pour le nouveau programme</b>	<p><b>Conditions d'admissibilité</b> : Nombre d'éditions limitées ?</p> <p><b>Critère obligatoire</b> : Rayonnement</p>	



# VII. Conventionnement programmation 2023-2027

## b. Grille de sélection (principes de sélection et conditions d'admissibilité)

Fiche action	9 – Ingénierie territoriale	FEDER
<b>Types d'actions soutenues</b>	Ingénierie de projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises territoriales, d'amorçage de projets et de mise en réseau, en lien avec un ou plusieurs objectifs prioritaires de la stratégie, ainsi que les actions de communication et de valorisation des ingénieries soutenues.	
<b>Éléments de l'ancien programme</b>	Néant	
<b>Proposition pour le nouveau programme</b>	<b>Conditions d'admissibilité</b> : Néant <b>Critère obligatoire</b> : Rayonnement GAL <b>Bénéficiaires éligibles</b> : Etablissements publics de coopération intercommunales, autre établissements publics, syndicats, associations loi 1901	



## VII. Conventionnement programmation 2023-2027

### c. Règlement intérieur

Collège public – 9 titulaires et 9 suppléants				
CC Midi Corrézien	3	Titulaires	3	Suppléants
CC Xaintrie Val'Dordogne	3	Titulaires	3	Suppléants
PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	1	Titulaires	1	Suppléants
Conseil Départemental de Corrèze	1	Titulaires	1	Suppléants
Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne	1	Titulaires	1	Suppléants
Collège privé – 10 titulaire et 10 suppléants				
Midi Corrézien	5	Titulaire	5	Suppléant
Xaintrie Val'Dordogne	5	Titulaire	5	Suppléant

Collège public : délibération des structures

Collège privé : appel à volontariat parmi les membres actuels puis appel à volontariat élargi



## VII. Conventionnement programmation 2023-2027

### c. Règlement intérieur

- ❖ Perte de qualité de membre votant
  - Trois absences non excusées successives ?
- ❖ Respect du quorum
  - *Possible changement*
- ❖ Groupe de travail
  - Formalisé avec : Président, Vice-Président et 4 membres volontaires tournants
- ❖ Consultation écrite
  - Si ODJ avec uniquement attribution ou validation d'une modification de la stratégie
  - Suite à un CUC sans quorum
  - Suite à un CUC organisé en visioconférence
- ❖ Dossier du CUC
  - Fiche projet attribution ?
- ❖ Gestion des conflits d'intérêt
  - *Pour information : attestation à compléter lors du 1<sup>er</sup> CUC (septembre) indiquant vos fonctions.*



## VIII. Questions diverses

### Agenda

- Commission convention : 24 avril 2023
- CUC : 20 juin 2023
- Groupe de travail : 04 septembre 2023
- CUC : 25 septembre 2023

Evaluation et communication programmation 14/22

Communication lancement programmation 23/27





# Programme LEADER Vallée de la Dordogne Corrézienne

Merci pour votre  
participation



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales



Midi Corrèzien  
Communauté de communes



Xaintrie  
Vallée de la Dordogne  
Communauté de Communes

GAL Vallée de la Dordogne  
Corrézienne – 03/04/2023